

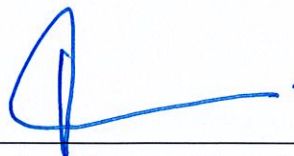
Avis public

3 mai 2021

AVIS À LA POPULATION - RÈGLEMENTATION VTT

RAPPEL : En vertu du règlement no 279-3, les véhicules tout-terrain (VTT) sont autorisés à circuler sur les chemins publics seulement du 15 novembre au 15 avril.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration!



Marie-Claude Guérin, directrice générale

